

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 73 03
TELECOPIE
01 40 63 78 74
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

PJ :
- la copie du courrier du Médiateur de la
République du 10/05/2010

Saint-Pierre le 17 juin 2010

M. Jean-Régis BORIUS
Préfet de l'Archipel

SAINT-PIERRE

Monsieur le Préfet,

Depuis Septembre 2005, le poste de Délégué du Médiateur de la République est vacant à Saint-Pierre et Miquelon.

J'ai pourtant saisi par deux fois (en Août 2007, puis en Mai 2008) le Médiateur de la République afin de souligner la nécessité de ce service aux administrés de Saint-Pierre et Miquelon et de lui demander la nomination d'un délégué.

N'ayant jamais reçu de réponse à ces deux courriers, j'ai profité de l'examen du texte relatif à la prorogation du Mandat du Médiateur de la République pour interpeller en Avril dernier à l'Assemblée M. le Secrétaire d'Etat Jean-Marie BOCKEL et lui manifester notamment mon mécontentement quant à l'absence d'un délégué du Médiateur dans l'Archipel.


A la suite de cette intervention, M. Jean-Paul DELEVOYE a souhaité me rencontrer pour faire le point sur la situation et les spécificités locales en ce qui concerne l'accès au droit.

Cet entretien ayant clairement fait apparaître un besoin des habitants en matière d'aide et d'information juridiques dans les domaines du droit public, mais aussi du droit privé, le Médiateur de la République m'a fait savoir par courrier en Mai dernier, qu'il souhaitait que se mette en place un "Point d'accès au droit", en collaboration avec les partenaires naturels que sont les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Aussi, je souhaiterais que vous organisiez une séance de travail réunissant tous les partenaires que vous jugerez opportun d'inviter, afin de rechercher les moyens qui permettraient la mise en place de ce "Point d'accès au droit".

Je sais pouvoir compter sur votre plus grande diligence, car les besoins et les attentes de nos concitoyens sont réels et importants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,

Annick GIRARDIN